Province de Québec Municipalité du canton d'Amherst MRC des Laurentides



Amherst, le 8 février 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de février 2021 par visioconférence à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal Caroline Champoux Yves Duval Daniel Lampron Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance par visioconférence monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Assemblée ordinaire du 8 février 2021

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ratification de l'ordre du jour
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

Résolutions numéros 001.01.2021 à 010.01.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 janvier 2021

4. Ratification des déboursés pour le mois de janvier 2021

4.1. Déboursés du 01-01-2021 au 31-01-2021 pour un montant total de 285 818.08 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 47 337.72 \$

5. Correspondance

6. Administration générale

- 6.1. Déclaration intérêts pécuniaires Mise à jour
- 6.2 Taxes impayées Envoie de dossiers au procureur
- 6.3 Déclaration d'engagement Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es)
- 6.4 Appui à la création de la Coalition Santé Laurentides
- 6.5 Contribution aux organismes du milieu
- 6.6 Indexation de la rémunération du personnel et des élus

7. Sécurité publique

7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Janvier 2021

8. Travaux publics

- 8.1 Permis de voirie MTQ
- 8.2 Autorisation appels d'offres travaux TECQ 2021
- 8.3 Acceptation soumission véhicule urbanisme
- 8.4 Remplacement de l'éclairage de rue Autorisation de signature

8.5 Autorisation de déboursés – Réparation du tablier de trois ponts

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Écocentre Bilan décembre 2020
- 9.2 Dépôt d'une demande dans le cadre du Programme de reboisement social 2021
- 9.3 Commande de bacs Autorisation de déboursé
- 9.4 Adoption de la Politique relative aux remboursements des analyses d'eau

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Avis de motion Règlement 555-21 sur les usages conditionnels
- 10.3 Premier projet de règlement 555-21 sur les usages conditionnels
- 10.4 Servitude de passage lot 6 015 133
- 10.5 Demande de dérogation mineure DM001-2021 1644/1668, impasse des Rapides
- 10.6 Demande de dérogation mineure DM002-2021 683, Lac-de-la-Grange
- 10.7 Demande d'usage conditionnel UC001-2021 189, chemin Racicot

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Municipalité amie des aînés (MADA) Rapport du conseiller responsable

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Fonds Régions et ruralité Autorisation de demande pour le moulin à Thomas
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉS 011.02.2021 OUVERTURE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDERANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDERANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 3 février 2021 le décret numéro 89-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÈRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, â l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen

permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil soient autorisés â y être présents et à prendre part, délibérer et voter â la séance par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à la majorité

2 RÉS 012.02.2021 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en remplaçant le point :

8.2 Autorisation appels d'offres travaux TECQ 2021;

Par:

- 8.2 Route 323 – Demande au ministère des Transport du Québec ;

Adoptée à la majorité

3 RÉS 013.02.2021 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, résolutions numéros 001.01.2021 à 010.01.2021 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

4.1 RÉS 014.02.2021 <u>DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2021</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-01-2021 au 31-01-2021 pour un montant total de 285 818.08 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 47 337.72 \$

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 <u>DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – MISE À JOUR</u>

En conformité avec l'article # 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2.), monsieur le maire Jean-Guy Galipeau a déposé devant le conseil municipal sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

6.2 RÉS 015.02.2021 <u>TAXES IMPAYÉS – ENVOIE DE DOSSIERS AU</u> PROCUREUR

CONSIDÉRANT la liste des dossiers de taxes impayés déposé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à transmettre la liste des dossiers de taxes impayés au procureur de la Municipalité, Me Denis Dubé, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés;

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 016.02.2021 <u>DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – CAMPAGNE</u> NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS(ES)

CONSIDÉRANT qu'au mois de novembre 2021 se tiendront les élections générales pour l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la « Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élu(e)s » lancée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que le thème de cette campagne est « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil appui la campagne lancée par l'Union des municipalité du Québec et adopte la « Déclaration d'engagement – La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 017.02.2021 <u>APPUI À LA CRÉATION DE LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES</u>

CONSIDÉRANT que les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirme l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT qu'actuellement seuls les hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier verront dans le meilleur scénario leurs projets de modernisation se réaliser dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'aucune perspective de modernisation se dessine jusqu'à présent pour les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ) constitue le centre hospitalier régional pivot et que son manque d'espace se traduit par une difficulté à ajouter des nouveaux équipements spécialisés ou ultra-spécialisés et limite le développement de nouveaux secteurs d'activités nécessaires à toute la population laurentienne notamment le Centre Mère-Enfant et le Centre en Cancérologie;

CONSIDÉRANT que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier, le Premier ministre du Québec, réitérait son soutien à la population des Laurentides de pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT qu'il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services de santé auxquels sont en droit de s'attendre la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) visant la création d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doivent pouvoir bénéficier la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

D'ADHÉRER officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Municipalité d'Amherst à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux dans les Laurentides;

D'EXIGER le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des hôpitaux de Lachute, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Eustache ainsi que le respect du calendrier de livraison prévue en 2027 pour l'HRSJ;

DE SOUTENIR par résolution la Coalition Santé Laurentides lors du conseil municipal du 8 février et de se joindre à cette mobilisation régionale.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 018.02.2021 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DU MILIEU

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de venir en aide aux organismes du milieu;

CONSIDÉRANT le tableau de contributions aux organismes du milieu déposé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à octroyer les contributions aux organismes du milieu conformément à sa recommandation;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 019.02.2021 <u>INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL</u> ET DES ÉLUS

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation 2020 pour le Québec tel que déterminé par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise une indexation de la rémunération des élus ainsi que des employés de la Municipalité d'Amherst de l'ordre d'un pourcent (1,0 %) rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 <u>DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – JANVIER 2021</u>

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de janvier 2021. Aucune intervention pour le mois dernier. D'autre part il informe le conseil que durant les dernières semaines au moins la moitié des premiers répondants ont pu se faire vacciner pour la COVID-19. Ils sont donc en mesure d'intervenir à nouveau.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 020.02.2021 PERMIS DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE, de plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 021.02.2021 <u>ROUTE 323 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES</u> TRANSPORT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Route 323 relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Route 323, qui relie la région de l'Outaouais à Mont-Tremblant, compte un nombre important d'usagers, autant automobiliste que cyclistes;

CONSIDÉRANT que la section de la Route 323 entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité d'Amherst fait partie de plusieurs circuits de randonnées cyclistes et connait une augmentation constante de fréquentation d'année en année;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs endroits cette bande de roulement est abimée obligeant les cyclistes à empiéter sur la section prévues pour les automobilistes entrainant des problèmes de sécurité majeurs;

CONSIDÉRANT que la saison estivale approche à grand pas et amènera, comme à chaque année son lot d'usagers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil fasse part au ministère des Transports du Québec de son inquiétude face à l'état de la bande de roulement réservée aux cyclistes sur la Route 323;

QUE, dans un soucis d'assurer la sécurité des usagers, le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'entreprendre des travaux de réparation à la bande de roulement réservée aux cyclistes sur la section de la Route 323 entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité d'Amherst;

QUE ces travaux soient complétés avant le début de la saison estivale 2021.

Adoptée à la majorité

8.3 RÉS 022.02.2021 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION – VÉHICULE</u> URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 186.10.2020 par laquelle le conseil autorisait le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres URB2121-01 pour l'achat d'un véhicule Ford Ranger XLT 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée dans les délais prescrits à l'appel d'offres par Machabée Automobiles et que cette soumission est conforme au devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les deux prix indiqués dans la soumission, soient un premier de 36 402.00 \$ (avant taxes) pour un véhicule en tout point conforme au devis mais dont la date de livraison de 10 à 12 semaines n'est pas garantie et ne convient pas aux besoins du service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le deuxième prix indiqué de 38 395.00 \$ (avant taxes) pour le même véhicule avec le groupe d'équipements 301A (au lieu de 300A au devis), un différentiel « barré » ainsi qu'un ensemble sport et qui est disponible immédiatement;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général adjoint, et accepte la soumission déposée par Machabée Automobiles pour la fourniture d'un véhicule Ford Ranger XLT au montant de 38 395,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE le règlement d'emprunt numéro 553-20 a été accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03 21000 000 pour le capital et 02 92100 800 pour les intérêts.

Adoptée à la majorité

8.4 RÉS 023.02.2021 <u>REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE RUE –</u> AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'Énergère Inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

CONSIDÉRANT que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité d'Amherst doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité d'Amherst pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la Municipalité d'Amherst participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE monsieur Marc St-Pierre, directeur général, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité d'Amherst, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 024.02.2021 <u>RÉPARATION DU TABLIER DE TROIS PONTS – AUTORISATION DE DÉBOURSÉS</u>

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de réparer le tablier des ponts;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux n'avait pas été prévu au budget 2021;

CONSIDÉRANT l'évaluation du coût des travaux préparée par monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à dégager un montant d'environ 35 000.00 \$ pour la réalisation des travaux tel que demandé par le ministère des Transports du Québec.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ÉCOCENTRE – BILAN ANNUEL 2020

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait état du bilan annuel de l'écocentre de la Municipalité.

9.2 RÉS 025.02.2021 <u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU</u> PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL 2021

CONSIDÉRANT le « Programme de reboisement social 2021 » qui génère des initiatives de reforestation bénéfiques pour les communautés et leur environnement.;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil il y aurait lieu de déposer une demande dans le cadre de ce programme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil mandate monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande dans le cadre du « Programme de reboisement social 2021 » et autorise ce dernier à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 026.02.2021 <u>COMMANDE DE BACS – AUTORISATION DE DÉBOURSÉS</u>

CONSIDÉRANT l'inventaire actuel de bacs noirs et verts;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu, afin de répondre au besoin à court et moyen terme de commander de nouveaux bacs noirs et verts;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à commander 28 bacs verts de 360 litres, 5 bacs verts de 1100 litres et 14 bacs noirs de 360 litres, pour un montant total de 6 882.17 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 45210 140 pour les bacs verts et 02 45110 140 pour les bacs noirs.

Adoptée à la majorité

9.4 RÉS 027.02.2021 <u>ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU</u> REMBOURSEMENT DES ANALYSES D'EAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la Politique relative aux remboursements des analyses d'eau de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que cette politique doit refléter la volonté du conseil d'encourager et de venir en aide aux associations de lacs qui prennent à cœur la qualité des lacs du territoire et prennent les moyens nécessaires pour en assurer le suivi;

CONSIDÉRANT le projet de Politique préparé par madame Virginie Dubois, adjointe à la direction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil adopte la « Politique relative au remboursement des analyses d'eau » et que celle-ci entre en vigueur à compter du 9 février 2021.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 <u>DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER</u>

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de janvier 2021.

10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 555-21 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion du dépôt pour adoption du premier projet de règlement 555-21 sur les usages conditionnels.

10.3 RÉS 028.02.2021 <u>ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 555-21</u> <u>SUR LES USAGES CONDITIONNELS</u>

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité d'Amherst désire mieux encadrer l'usage « Résidence de tourisme » ;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet à une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme d'adopter un règlement sur les usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT le contexte particulier engendré par la pandémie de COVID-19 et les consignes gouvernementales en lien avec le processus d'approbation des règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 555-21 sur les usages conditionnels;

QUE, compte tenu que le territoire est en zone rouge, qu'une consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Adoptée à la majorité

10.4 RÉS 029.02.2021 SERVITUDE DE PASSAGE – LOT 6 015 133

CONSIDÉRANT que pour accéder au lot 6 015 133 le propriétaire doit passer sur une partie de terrain appartenant à la Municipalité, sur le corridor aérobique et sur une lisière de terrain appartenant à Troisvert Immeubles;

CONSIDÉRANT la demande de servitude de passage sur la partie de terrain appartenant à la Municipalité déposée par le propriétaire du lot 6 015 133;

CONSIDÉRANT d'autre part que le terrain faisant l'objet de la demande n'a pas, selon le conseil, un fort potentiel de développement;

CONSIDÉRANT que d'autres avenues mériteraient d'être explorées, telles que la possibilité de vendre une partie de terrain au propriétaire du lot 6 015 133, avant de rendre une décision sur la présente demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne le temps d'étudier les différentes options possibles avant de rendre une décision sur la demande de servitude de passage telle que déposée par le propriétaire du lot 6 015 133;

QUE le sujet soit reporté à l'ordre du jour de l'assemblée du mois de mars 2021.

Adoptée à la majorité

10.5 RÉS 030.02.2021 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM001-2021 –</u> 1644/1668, IMPASSE DES RAPIDES

Étude de la demande de dérogation mineure # DM001-2021 telle que soumise pour les propriétés sises aux 1644 et 1668, impasse des Rapides à l'effet de permettre, suite à un changement d'usage de la classe « Commerce d'hébergement » vers la classe « Résidence unifamiliale », de régulariser la superficie au sol de 44.59 mètres carrés du bâtiment sis au 1644, Impasse des Rapides et de 49.05 mètres carrés du bâtiment sis au 1668, Impasse des Rapides, au lieu de 50 mètres carrés tels que prescrits à la grille des spécifications du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle des bâtiments faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT que chacun des bâtiments est desservi par une installation septique conforme;

CONSIDÉRANT que le requérant devra procéder à une subdivision de terrains;

CONSIDÉRANT que les nouveaux terrains créés devront être conformes au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT les limites des nouveaux terrains devront également tenir compte des marges de recul pour les bâtiments existants;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la demande de dérogation mineure DM001-2021, pour les bâtiments sis au 1644 et 1668, impasse des Rapides, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.6 RÉS 031.02.2021 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM002-2021 –</u> 683, CHEMIN DU LAC-DE-LA-GRANGE

Étude de la demande de dérogation mineure # DM002-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 683, chemin du Lac-de-la-Grange à l'effet d'autoriser un empiétement de 30 centimètres dans la marge de recul de 20 mètres tel que prescrite à l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le certificat de localisation préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre illustrant l'implantation des bâtiments sur la propriété du 683, chemin du Lac-de-la-Grange;

CONSIDÉRANT le plan de l'agrandissement projeté déposé par le requérant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est actuellement implanté à 18.4 mètres de la ligne des hautes eaux du lac de la Grange;

CONSIDÉRANT d'autre part que l'agrandissement projeté empiétera de 30 centimètres dans la marge de 20 mètres d'un ruisseau longeant la ligne latérale gauche de la propriété;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM002-2021, pour la propriété sise au 683, chemin du Lac-de-la-Grange, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.3 RÉS 032.02.2021 <u>DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC001-2021 – 189</u> CHEMIN RACICOT

Étude de la demande d'usage conditionnel # UC001-2021 telle que soumise pour la propriété sise au 189, chemin Racicot à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme*.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC001-2021 à l'effet de permettre l'usage Résidence de tourisme pour la propriété sise au 189, chemin Racicot;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 22^e jour de janvier 2021 aux endroits prévus;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chambres offertes en location doit correspondre à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à certaines conditions;

Aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 189, chemin Racicot soit acceptée conditionnellement à :

- Que le nombre de chambres à couchers offertes en location soit conforme à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;
- Qu'une copie du règlement interne de location soit déposée à la Municipalité au moment de la demande de permis;
- Que le propriétaire s'engage par écrit à respecter et/ou faire respecter les règlements municipaux notamment en matière de nuisances, de brûlage et de matières résiduelles;
- Qu'une personne responsable et demeurant sur le territoire d'Amherst ou à proximité de la résidence soit joignable en tout temps en cas de besoin;
- Que le propriétaire s'engage à respecter les consignes gouvernementales en lien avec la COVID-19;

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

Pour la bibliothèque de St-Rémi on compte 42 visiteurs et 20 prêts de livres, 51 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 57 visiteurs et 79 prêts de livres « papier », 18 prêts de livre numérique et 24 prêts entre bibliothèques.

11.2 <u>MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – RAPPORT DU CONSEILLER</u> RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait le résumé des démarches réalisées à ce jour dans le dossier Municipalité amie des aînés (MADA). La dernière rencontre du comité s'est tenue le 27 janvier par visioconférence. En présence de plusieurs représentants d'organismes communautaires.

La prochaine rencontre aura lieu le 10 février et visera principalement à terminer le projet de plan d'action. Celui-ci sera par la suite présenté au conseil municipal en présence de la chargée de projet de la démarche MADA et de quelques membres du comité.

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 033.02.2021 <u>FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – AUTORISATION DE</u> DEMANDE POUR LE MOULIN À THOMAS

CONSIDÉRANT le projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'un des éléments du projet est la restauration du vieux moulin à Thomas;

CONSIDÉRANT que l'exploitation forestière représente une activité économique importante dans la région;

CONSIDÉRANT que le moulin à Thomas à fait l'objet d'une citation à titre d'immeuble patrimonial par le conseil;

CONSIDÉRANT la possibilité de bénéficier d'une subvention auprès du Fonds régions et ruralité pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à déposer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière auprès du Fonds région et ruralité pour la restauration du vieux moulin à Thomas;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions reçues par courriel.

15 RÉS 034.02.2021 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la présente séance ordinaire soit levée. Il est 20h50

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau	Martin Léger
Maire	Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
	ue la signature du présent procès-verbal les résolutions qu'il contient au sens de
 Jean-Guy Galipeau Maire	